



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI
DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL DEI
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI
the worldwide movement for children's rights

DEI-France

41 rue de la République, 93200 Saint-Denis

courriel : contact@dei-france.org

site: www.dei-france.org

La présidente

Sophie Graillat

06 99 10 49 37

sophie.graillat@wanadoo.fr

A Monsieur Jacques TOUBON

Défenseur des droits

7 rue Saint-Florentin

75409 PARIS Cedex 08

Saint-Denis, le 21 juillet 2014

Objet : Nomination du nouveau Défenseur des enfants et demande d'audience

Monsieur le Défenseur des droits,

Au nom de toute l'équipe de DEI-France, je vous félicite pour votre nomination par le Président de la République suite à l'avis des Commissions des lois des deux assemblées parlementaires, conformément à l'article 13 de la Constitution.

Nous avons bien pris note de votre message de jeudi 17 juillet au soir nous annonçant que l'avis du Conseil d'Etat sollicité par le Premier ministre sur une possible reconduction des adjointes de votre prédécesseur vous amenait, contre votre souhait, à procéder à de nouvelles nominations.

Sans remettre en cause évidemment l'avis de la plus haute juridiction compétente - avis dont nous aurions souhaité, par souci de transparence et d'apaisement que le Premier ministre le rende public - nous tenons cependant à rappeler l'un des souhaits exprimés dans la lettre que nous avons adressée aux parlementaires des Commissions des lois des assemblées parlementaires le 19 juin dernier ¹, à **savoir que Madame Marie Derain puisse continuer à exercer sa mission de Défenseure des enfants.**

La mise en place de la nouvelle institution du Défenseur des droits en 2011, en dépit d'un travail remarquable d'organisation et de montée en puissance de votre prédécesseur dans sa mission, s'était en effet inévitablement traduite par une perte de visibilité propre des droits de l'enfant et des acteurs de leur défense auprès du public et des enfants eux-mêmes.

¹ Cf <http://www.dei-france.org/IMG/pdf/dei-nomination-nouveaудdd-an.pdf>

En à peine 3 ans après ce regroupement du Défenseur des enfants dans le Défenseur des droits, Marie Derain est cependant parvenue à incarner à nouveau la spécificité des droits de l'enfant, sous l'autorité de Dominique Baudis qui lui accordait toute sa confiance et qui avait, entre autres, reconduit avec elle la mission d'information des Jeunes Ambassadeurs du Défenseur des enfants. Il serait donc particulièrement regrettable que la nomination d'un nouveau titulaire vienne à nouveau perturber la nécessaire incarnation de la mission droits de l'enfant de votre institution et la pérennisation de ses actions.

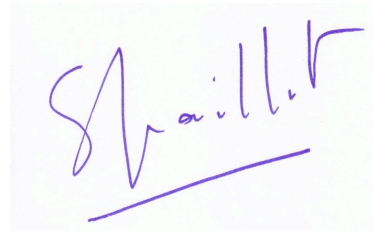
Aussi nous permettons-nous de vous dire que ce serait avec un très grand regret que nous assisterions, s'il ne peut vraiment pas en être autrement, au départ de Marie Derain. Outre la reconnaissance de plus en plus affirmée dont elle bénéficie dans l'exercice de ses fonctions, nous apprécions particulièrement sa façon de travailler, toujours à l'écoute des associations défendant les droits de l'enfant, n'hésitant pas à suggérer au Défenseur, en toute liberté, des décisions courageuses sur des sujets politiquement sensibles, toujours dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Au cas où l'hypothèse de sa reconduction serait définitivement écartée, nous nous permettons de vous faire part de **notre espoir qu'une personnalité aussi investie, ouverte, à l'écoute et indépendante que Marie Derain puisse prendre le relais dans ses fonctions.**

Enfin je me permets dès à présent de solliciter une audience pour une délégation de notre association DEI-France avec vous-même et vos collaborateurs sur les grandes priorités concernant la défense des droits de l'enfant en France.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Défenseur des droits, l'expression de ma considération respectueuse

Pour le conseil d'administration de DEI-France



Sophie GRAILLAT
Présidente

DEI-France est la branche française du mouvement Défense des enfants international. Cette OING a été créée en 1979 pour coordonner, auprès des Nations Unies, le travail des ONG pour la rédaction de la Convention relative aux droits de l'enfant. Depuis l'adoption de la Convention le 20 novembre 1989, elle promeut et veille à son application effective dans le monde et dispose d'un statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC, ainsi qu'auprès du Conseil de l'Europe.

DEI-France, sa branche française, a été créée en 1998 ; elle promeut et veille à sa pleine application en France et par la France, dans tous les domaines de vie des enfants, pour tous les enfants sans distinction.